

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mai 2022

Ouverture de la séance à 20H30 - 8 conseillers présents (Alain HINI excusé)

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 11.04.2022 qui a été approuvé à l'unanimité (aucune rectification demandée). Mme Odile LELEU a été désignée comme secrétaire de séance.

⇒ Ordre du jour :

► Demande de subvention au F.N.A.D.T. :

Madame le Maire indique à l'Assemblée que l'Etat accorde des aides financières au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour soutenir les actions relevant de l'aménagement du territoire. Elle propose de présenter une demande pour le dossier de **l'Aménagement du centre village avec valorisation des vestiges archéologiques**. Elle indique que le coût de l'étude préalable est estimé à 12 000 € HT et le coût de la prospection archéologique à 7 303 € HT, soit une dépense totale de 19 303 € HT (23 163,60 € TTC). Elle propose de demander la subvention la plus élevée possible, soit 80% (15 442€). Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Remboursement des frais de transport scolaire :

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes d'une délibération du 02.09.2019, il a été décidé qu'une partie des frais de transport scolaire serait prise en charge par la Commune et remboursée aux parents des enfants utilisateurs (70 € pour les primaires et 30 € pour les secondaires). Elle rappelle que pour cela, la liste nominative des parents concernés doit être inscrite dans le budget. Elle propose donc de modifier cette liste pour que les parents qui se sont fait connaître tardivement, soit après le vote du budget primitif 2022, puissent bénéficier du remboursement. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Location de l'appartement rénové de la Maison Rose :

Mme Le Maire indique au Conseil que suite à la rénovation de l'appartement communal au RDC de la Maison Rose et sa mise en location à compter du 01.07.2022 (avec un loyer de 480 €), la commune a reçu plusieurs candidatures. Dans la mesure où deux des trois personnes intéressées par cette location se sont retirées et où la candidate restante présente des garanties de salaires suffisantes, c'est elle qui a été retenue. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer le bail correspondant.

► Soutien à l'Association des Mairies Rurales de France (AMRF) :

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la résolution de l'AMRF adoptée à l'unanimité le 14.05.2022 lors de son Assemblée générale, ainsi que des 100 propositions concrètes qui y sont annexées. Le Conseil Municipal soutient, à l'unanimité, l'ensemble du contenu de cette résolution.

⇒ Questions et informations diverses :

- **Travaux de peinture** : l'entreprise COLLOMB retenue initialement pour effectuer les travaux de peinture dans l'appartement rénové de la Maison Rose ayant arrêté son activité, c'est l'entreprise Daniel JEAN, en capacité de terminer les travaux avant le 01.07.2022 (date de la mise en location), qui est attributaire du chantier (décision à la majorité – 2 abstentions – Daniel JEAN a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).
- **Travaux sur le mur du pont de La Fabrique** : le coût de cette opération s'élève à environ 10 000€ HT. Les frais seront partagés avec la Commune d'ENCHASTRAYES (desservie par ce pont). Des subventions vont être recherchées.
- **Sentiers sur la Commune** : une visite avec les gestionnaires des sentiers au niveau du Département et de la CCVUSP a bien eu lieu le 13.04.2022, et ce, en vue de leur réaménagement.
- **La Cérémonie du 8 mai** : a eu lieu à Barcelonnette.
- **Schéma Directeur de l'Eau Potable** : le bureau d'études qui en a la charge, rendra l'état des lieux du réseau fin juin 2022 et l'étude totale à la fin de l'année.
- **Mariages** : les deux premiers mariages de l'année ont eu lieu le 27 et le 28 Mai 2022.
- **Ecole alternative** : Mme le Maire a rencontré les porteurs du projet, qui avance sérieusement.
- **Orage du 18.05.2022** : d'une intensité inédite, il a causé des dégâts sur toute la Commune. La demande de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite le 20.05.2022. Pour conforter cette demande, tous les habitants qui ont été touchés, doivent se signaler en mairie par écrit ou par courriel.
- **Piste de mobilité douce** : la 1^{ère} tranche sur laquelle travaille le bureau d'études concerne le tronçon Jausiers / Les Palissons.
- **Commission travaux** : la prochaine réunion est prévue Vendredi 03.06.2022 à 14h.
- **Réunion publique** : prévue le Vendredi 24 juin 2022 à 18h30, elle sera suivie d'un apéritif offert par la mairie.
- **Barrages de Faucon** : venez assister à l'inauguration prévue avec Mme la Préfète le 21.06.2022 (un affichage sera fait).
- **Cours de gym** : Mme Sonia ARNAUD est autorisée à les continuer pendant le mois de juillet le mardi de 18h45 à 20h30.
- **Borne de recharge électrique** : la Commune sollicitée à ce sujet, a proposé un emplacement à côté de l'ancien abri poubelle, devant l'ancienne mairie.
- **ADMR** : la Commune était représentée à l'assemblée générale. Le manque de personnel reste un problème préoccupant.

La séance est levée à 22h20